



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT  
ET DE LA FORMATION  
BUREAU DU RECRUTEMENT  
ET DE LA PROMOTION PROFESSIONNELLE  
Section préparation aux concours  
et examens professionnels

## **Notice d'information à l'usage des stagiaires affectés en administration centrale**

### **Préparation aux épreuves du concours interne et de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché d'administration de l'État relevant du ministère de l'intérieur Session 2018**

CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR :

#### **CONCOURS INTERNE**

Le concours interne s'adresse aux fonctionnaires et agents de l'État comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

#### **EXAMEN PROFESSIONNEL**

L'examen professionnel s'adresse aux secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ayant accompli, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle l'examen professionnel est organisé, au moins six années de services publics dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie B ou de niveau équivalent.

### **1 - OBJECTIF DE LA PREPARATION**

#### **L'épreuve écrite**

Renforcer la capacité des participants à répondre aux exigences de l'épreuve écrite qui consiste en la résolution d'une note ou en la résolution d'un cas pratique à partir d'un dossier documentaire.

#### **L'épreuve orale**

Exposer son expérience professionnelle devant un jury qui disposera d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) visant à apprécier sa personnalité, ses aptitudes ainsi que sa motivation.

Savoir résoudre un cas pratique issu de la vie administrative courante.

Connaître la place du ministère de l'intérieur et son rôle dans les grands domaines de l'intervention publique ainsi que sur des questions relatives aux connaissances administratives générales.

## 2 - CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PREPARATION ÉCRITE

La préparation à distance proposée consiste en 3 exercices d'entraînement à l'épreuve écrite d'admissibilité. Un espace dédié à votre préparation sera également accessible sur la plate-forme FORMI de la sous-direction du recrutement et de la formation du ministère de l'intérieur.

Une fois l'inscription à la préparation enregistrée, le stagiaire recevra un message de confirmation ainsi que les modalités relatives à la connexion à la plate-forme e-formation, au téléchargement, au dépôt et à la correction des devoirs.

## 3 - CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PREPARATION ORALE *(en cas d'admissibilité)*

Une préparation à l'épreuve orale réservée aux candidats admissibles sera organisée sur deux journées au Centre national de formation (CNF) du ministère de l'Intérieur situé 27, Cours des Petites Écuries à Lognes (77185).

## 4 - OBLIGATION D'ASSIDUITE

Les stagiaires inscrits à la préparation s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- renvoyer les devoirs à la correction aux dates prévues ;
- transmettre à la correction un minimum de deux devoirs sur les trois proposés ;
- suivre la formation en présentiel (si option choisie) ;
- se présenter aux épreuves du concours interne ou de l'examen professionnel.

**Toute préparation ultérieure, quelle qu'elle soit, sera refusée au stagiaire n'ayant pas respecté ces obligations.**

## 5 - AIDE À LA CONSTITUTION DU DOSSIER RAEP

Une formation en ligne est accessible depuis l'intranet ou internet à partir de ce lien <https://eformation.sdrf.drh.interieur.gouv.fr/course/view.php?id=185>. Elle est composée de plusieurs modules de quelques minutes chacun. Ces modules aideront le candidat à comprendre l'objectif du dossier de reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle (RAEP) et lui permettront de travailler à la constitution de son propre dossier.

Les inscriptions aux journées en présentiel, réservées aux agents de l'administration centrale, sont réalisées indépendamment des préparations sur l'offre de formation de la sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF). Pour accéder à la fiche d'inscription et connaître les dates de sessions, veuillez consulter sur le site intranet de la DRH rubrique **RECRUTEMENT & FORMATION > L'OFFRE DE FORMATION**.

## 6 – INSCRIPTION A LA PREPARATION

Les candidats devront impérativement mentionner sur la fiche d'inscription leur numéro de matricule (indiqué au dos de la carte agent).

La fiche d'inscription devra être complétée (dactylographiée) par le candidat, visée par son supérieur hiérarchique. Elle devra être adressée à l'animateur (ou correspondant) de la formation pour signature, qui sera chargé de la recenser.

Cette procédure d'inscription s'applique désormais à tous les candidats quel que soit leur périmètre d'affectation.

**Toute demande d'inscription qui parviendra après le lundi 6 novembre 2017 ne sera pas prise en compte.**

## 7 – FINANCEMENT

Pédagogie: la prise en charge de cette préparation est assurée par la sous-direction du recrutement et de la formation.

Logistique (*pour les formations en présentiel*) : Les frais liés à l'hébergement, au transport et à la restauration des candidats sont à leur charge.

**Attention : la sous-direction du recrutement et de la formation ne finance qu'une seule préparation par année et par apprenant.**

## 8 – OBSERVATIONS

**L'inscription à cette préparation ne vaut pas inscription au concours interne ou à l'examen professionnel.**

Les candidats doivent s'inscrire au concours interne ou à l'examen professionnel par:

-> voie postale à l'adresse suivante :

27, cours des Petites Ecuries – 77185 LOGNES

ou

-> voie électronique sur le site internet du ministère : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

Il est recommandé de privilégier l'inscription par voie électronique.